



DÉCISION N° 2018/53

Portant délégation de signature de la directrice générale
au profit de monsieur Georges BORRAS, directeur général adjoint

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon (EPF LR) modifié par le décret n° 2017 – 836 du 5 mai 2017 portant extension du territoire de compétence de l'établissement et le renommant EPF d'Occitanie, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2017 portant nomination de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

Vu la convention d'engagement du 12 novembre 2018 de monsieur Georges Borrás, en tant que fonctionnaire en détachement, auprès de l'Etablissement public foncier d'Occitanie aux fins d'exercer les fonctions de directeur général adjoint ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à monsieur Georges Borrás, directeur général adjoint de l'Etablissement public foncier d'Occitanie, à l'effet de signer tout acte, contrat et transaction relevant de la compétence de la directrice générale, telle que définie par l'article R.321-9 du code de l'urbanisme.

Article 2 : Le délégataire rend compte à la directrice générale de l'ensemble des actes signés en application de la présente.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressé.

Montpellier, le

12 NOV. 2018

La directrice générale de l'EPF d'Occitanie

Sophie LAFENÈTRE

